LA
GARNISON
de Québec
Gilles Proulx

La garnison de Québec de 1748 à 1759

Gilles Proulx

Études en archéologie, architecture et histoire

Lieux historiques nationaux
Services des parcs
Environnement Canada

93-02740/

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991.

En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada – Édition, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

Publié avec l'autorisation
du ministre de l'Environnement,
Ottawa, 1991.

Révision et conception : Suzanne Adam-Filion
Mise en pages électronique : Suzanne H. Rochette
Production de la couverture : Rod Won

Le service des parcs, Environnement Canada, publie les résultats de ses recherches en archéologie, architecture et histoire. Pour obtenir la liste de nos publications, prière de s'adresser au chef des publications de recherches, Service des parcs, Environnement Canada, 1600 Liverpool Court, Ottawa, K1A 0H3.

Données de catalogue avant publication (Canada)

Proulx, Gilles

La garnison de Québec de 1748 à 1759

(Études en archéologie, architecture et histoire, ISSN 0821-1035)
Publ. aussi en anglais sous le titre : The Garrison of Quebec from 1748 to 1759.
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-660-93531-7
N° de cat. MAS R61-2/9-55F

1. Garnisons – Québec (Province) – Québec – Histoire – 18e siècle. 2. Soldats – Québec (Province) – Québec – Moeurs et coutumes. 3. Québec (Québec) – Histoire. I. Service canadien des parcs. Lieux historiques nationaux. II. Titre. III. Coll.

U375.C32P76 1991 971.4'471014 C92-099512-8

Couverture : Soldat en sentinelle à la porte Saint-Louis. *Illustration : Francis Back, Environnement Canada, Service des parcs.*

Table des matières

Introduction 5
L'organisation et l'administration des effectifs militaires . 13
L'identité des militaires 17
Le soldat et son milieu de vie 25
Les activités militaires 39
Les passe-temps et les comportements 47
Conclusion 51
Note bibliographique 53

Présenté pour publication par Gilles Proulx, historien au bureau régional de Québec, Service des parcs, Environnement Canada.

Introduction

Capitale de la Nouvelle-France depuis sa fondation en 1608, la ville de Québec est le centre nerveux de toute l'administration coloniale jusqu'en 1760. Elle est le siège du gouvernement et, à une époque où l'armée représente le bras droit du pouvoir politique, Québec exige une présence militaire pour appuyer l'autorité gouvernementale. La situation de Québec comme principal port d'entrée et de sortie de la colonie rend cette présence encore plus urgente. Québec doit contrôler les importations et exportations coloniales et défendre ses installations. Tout au long de son histoire la Nouvelle-France et son gouvernement en particulier doivent affronter deux adversaires plutôt tenaces : les Amérindiens et les Anglais. La lutte est quasi continuelle puisque la colonie connaît à peine 50 années d'une paix toute relative entre 1608 et 1760.

Au XVII^{e} siècle, au moyen de certaines alliances, les autorités et les colons cherchent à exploiter à leur avantage les rivalités pouvant exister entre les tribus amérindiennes. Il s'agit d'asseoir les fondements économiques de la Nouvelle-France en s'emparant des fourrures, la richesse la plus facilement accessible aux nouveaux arrivants. Cependant ce type de manipulation rendait inévitables des ripostes plus ou moins sévères de la part des Amérindiens. À la fin du XVII^{e} siècle et jusqu'en 1760, la France et l'Angleterre transportent également en Amérique leurs rivalités européennes. Chacune désire accroître sa puissance économique en dominant ou en contenant l'expansion coloniale de l'autre. Pendant que les Français tentent de retenir les Anglais dans leurs établissements de la côte atlantique, ces der-

niers prennent conscience de la valeur des territoires que les Français s'approprient au nord et au centre de l'Amérique. La Nouvelle-France et Québec doivent donc s'appuyer sur des militaires pour faire valoir leurs revendications face aux Amérindiens et aux Anglais. Qui sont les hommes sur lequels on s'appuie ? Quelle existence ces derniers mènent-ils à travers toutes ces rivalités ?

La colonie fondée par Champlain en 1608 doit attendre 1632 pour compter sur les services de militaires professionnels, d'hommes payés pour faire le service des armes. Les premiers coups de feu tirés à Québec le sont par des civils soucieux de préserver leurs intérêts. D'ailleurs, les civils occupèrent toujours une place de premier choix dans la défense de la Nouvelle-France. L'organisation de compagnies de milice en 1669 par le gouverneur de Courcelle répond à cette nécessité. Tous les habitants mâles, âgés de 16 à 60 ans, non handicapés et n'occupant pas de poste dans la fonction publique doivent s'enrôler dans la milice et servir en cas de nécessité. Parfois leurs services sont requis pour des corvées de transport ou des travaux aux installations militaires.

Chaque paroisse et, dans les villes, chaque quartier possède sa compagnie de miliciens. La ville de Québec comptait ainsi 14 compagnies en 1754. Les effectifs varient selon l'importance de la paroisse ou du quartier. Ces hommes fournissent leur équipement, servent sans salaire lors d'une expédition et doivent s'entraîner au maniement des armes une fois par mois. Un capitaine, qui représente également le gouvernement dans chaque paroisse, commande chaque compagnie. Cette organisation des compagnies de milice permet à la population entière d'être armée et lui donne l'habitude de guerroyer. Toutes ces mesures facilitent la défense de la colonie et augmentent sa sécurité même si ces hommes n'ont pas à servir en garnison. En plus des milices civiles, la Nouvelle-France connaît aussi trois types d'organisation militaire qui y assument successivement et parfois conjointement la défense.

1 **Plan de la ville de Québec datant des environs de 1750. Les lettres T, V et X indiquent des édifices destinés au casernement.**
France, Archives nationales, Dépôt des fortifications et des colonies, n° 436.

De 1632 à 1665 les compagnies de commerce, les Cent Associés et la Communauté des Habitants, engagent et défraient les coûts d'entretien de militaires pour le service au Canada. Le nombre de soldats ne dépasse rarement la centaine et la garnison de Québec compte alors moins de 20 hommes. Ils servent surtout au Château Saint-Louis. On ne possède à peu près aucun renseignement sur les antécédents de ces hommes et les services qu'ils rendent au Canada. L'organisation hiérarchique semble limitée puisque l'on ne mentionne pas l'existence d'officiers mais seulement de sous-officiers, tels des sergents et des caporaux. Ces militaires s'occupent plus de la protection des autorités que de la défense du pays, qui est assurée surtout par les colons. Leur nombre restreint et peut-être la piètre qualité de leurs services expliquent sans doute que la Nouvelle-France, malgré un peu de répit amené par les faits d'armes de Dollard des Ormeaux, soit au bord de la panique vers 1661-1662 devant la menace iroquoise.

En prenant en mains la direction de la Nouvelle-France en 1663, Louis XIV adopte quelques mesures énergiques pour défendre sa colonie. Ainsi de 1665 à 1668, 1200 hommes appartenant au régiment de Carignan et à quatre compagnies tirées des régiments de Chambellé, de Lallier, d'Orléans et du Poitou, traversent au Canada. Vingt-quatre compagnies de cinquante hommes chacune, relevant du ministère de la Guerre, viennent donc combattre l'Iroquois et calmer les appréhensions de la population canadienne. L'effet de dissuasion est assez grand puisque deux expéditions sans bataille, et la construction de quelques forts le long du Richelieu suffisent à instaurer une paix qui durera une quinzaine d'années. En 1668, ces troupes d'infanterie rentrent en France, à l'exception de 400 hommes qui, démobilisés, s'installent au pays pour coloniser. Un an plus tard, alors que s'organisent les compagnies de milice, six capitaines du régiment de Carignan reviennent au pays avec six compagnies de 50 hommes. Ce sont ces militaires qui, avec les miliciens, assument la défense du pays jusqu'en 1683. Ainsi, en 1675, la garnison de Québec est composée de 25 soldats et de

deux sergents. Peu à peu, cependant, ces hommes quittent l'armée pour se joindre aux colons laissant la colonie sans organisation militaire pour la défendre.

Ce n'est qu'en 1755, que d'autres soldats relevant également du ministère de la Guerre reviennent au pays. Il s'agit de six bataillons appartenant aux régiments de la Reine, du Languedoc, de Béarn, de Guyenne, de La Sarre, du Royal-Roussillon, et deux à celui du Berri. Comptant environ 4000 hommes au total, ces bataillons passent au pays de 1755 à 1757 au moment où la détérioration des relations internationales et le déséquilibre démographique entre les colonies anglaise et française laissent craindre le pire pour la Nouvelle-France. Quatre autres bataillons, provenant des régiments d'Artois, de Bourgogne, de Cambis et des Volontaires étrangers passent à la même époque à Louisbourg. Comme leurs prédécesseurs du régiment de Carignan, ces hommes des troupes de terre ne servent pas dans la garnison de Québec. Certains bataillons prennent cependant leurs quartiers d'hiver à Québec et doivent ainsi influencer la vie de la garnison.

Dans l'intervalle et comblant le vide, un autre corps d'armée s'installe en permanence en Nouvelle-France. Les militaires qui le composent relèvent du ministère de la Marine, ministère responsable des colonies dans l'administration métropolitaine. Les soldats du ministère de la Marine servent habituellement dans les ports de France et à bord des vaisseaux du Roi, mais les exigences de la politique font qu'ils doivent passer dans les colonies. La réouverture des hostilités avec les Iroquois vers 1680 nécessite l'envoi de soldats au Canada à compter de 1683. Des divergences de vues entre les titulaires des ministères de la Guerre et de la Marine obligent ce dernier à envoyer au Canada des détachements de soldats relevant de ses services. De 1683 à 1688, plus de 2000 hommes composant 35 compagnies de 50 hommes traversent au Canada. Les désertions et les décès empêchent toujours ces compagnies d'être complètes ; en 1689, les effectifs par compagnie baissent de 50 à 28 hommes.

2 Soldat des Compagnies franches de la Marine vers 1755.
Dessin: Eugène Lelièpvre, Environnement Canada, Service des parcs.

Ces troupes coloniales, quoique bien distinctes des soldats servant dans les ports et sur les vaisseaux, sont connues comme eux sous le même nom de Compagnies franches de la Marine. Ces compagnies sont affranchies de l'organisation régimentaire, et donc indépendantes les unes des autres. Vingt-huit compagnies sont stationnées au Canada de 1690 à 1750. Leurs effectifs, de 28 à 30 hommes, demeurent officiellement au même niveau pendant toute cette période. En réalité ils sont rarement complets. Le recrutement qui se fait au rythme de 25 à 75 soldats annuellement de 1720 à 1745, par exemple, ne permet jamais de combler tous les départs, volontaires ou autres. Il autorise cependant un renouvellement quasi complet des troupes sur une période de dix années. Complets ou non, ces effectifs sont tout à fait insuffisants pour assurer la garde de tous les postes et garnisons des villes de la colonie. Les membres de la garnison de Québec se recrutent en effet parmi les soldats des Compagnies franches de la Marine, et de 1700 à 1750 au moins sept compagnies séjournent en permanence dans cette ville et leur nombre double après cette date. C'est le portrait de cette garnison que nous voulons tracer ici.

L'organisation et l'administration des effectifs militaires

De 1748 à 1759, une garnison composée de 169 soldats en 1748, de 429 en 1751, et d'environ 540 en 1757, assure la sécurité à travers la ville de Québec et veille sur ses remparts. Ces hommes appartiennent à sept Compagnies franches en 1748, et à 13 à compter de 1750. Une compagnie de canonniers-bombardiers, créée en 1750 pour assurer le service de l'artillerie, fait aussi partie de la garnison de Québec après cette date. Les effectifs des 30 compagnies servant au Canada en 1750, et des 40 de 1757, sont respectivement à 50 et 65 hommes. En 1751 et 1757, les effectifs de la garnison de Québec sont donc complets à 60 pour cent environ. Les congédiements, la mortalité, les désertions peuvent expliquer en partie ces effectifs incomplets. La formation de détachements de soldats pour servir dans les différents postes de la colonie en constitue cependant la raison majeure.

Pour des raisons administratives, les 30 ou 40 compagnies servant au Canada sont réparties entre trois garnisons stationnées dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Les responsabilités de ces hommes ne se limitent pas à la seule vallée laurentienne ; ils doivent également surveiller tout l'arrière-pays canadien, de la vallée du Richelieu à celle de l'Ohio en passant par la région des Grands Lacs. L'organisation de détachements tirés des effectifs des trois garnisons s'avère donc une nécessité et réduit d'autant la force des différentes garnisons. La forteresse de Louisbourg est, pour sa part, défendue par 24 Compagnies franches de 50 hommes chacune. Le nombre de

compagnies stationnées en Louisiane passe de 13 à 37 en 1750. Ces deux corps de troupes sont à toutes fins utiles indépendants du groupe servant au Canada.

La dispersion des soldats à travers toute la colonie provoque de sérieuses difficultés disciplinaires. Les officiers, par exemple, ne peuvent suivre leurs hommes dans toutes leurs affectations et leur autorité en souffre. Aux multiples détachements, s'ajoute la rotation des compagnies entre les trois garnisons du Canada, et parfois aussi de Louisbourg. Ces mouvements de troupes visent à éliminer la routine et à chasser les mauvaises habitudes en obligeant les soldats à changer de lieux de résidence. Les officiers, qui possèdent souvent famille et propriétés dans un gouvernement, refusent parfois de suivre leurs compagnies avec, comme résultat, un contrôle beaucoup moins serré de leurs hommes. Toutes ces raisons et d'autres expliquent sans doute pourquoi à l'été de 1754, les officiers de sept compagnies en garnison à Québec ne sont pas présents pour diriger leurs unités.

Dans chaque compagnie quatre officiers, soit un capitaine, un lieutenant, un enseigne en pied et un enseigne en second, commandent les soldats. Le nom du capitaine permet en Nouvelle-France d'identifier chaque compagnie. En 1757 avec la création de dix autres compagnies, ces nouvelles unités portent plutôt un numéro distinctif. Chaque compagnie compte également cinq postes de sous-officiers confiés à deux sergents et à trois caporaux. Chez les non gradés, on retrouve en plus des simples soldats, deux cadets et deux tambours. Les cadets sont les seuls membres d'une compagnie chez les non gradés qui peuvent aspirer à un poste d'officier. Tous les autres ne peuvent jamais dépasser le grade de sergent. La garnison de Québec compte également un sergent-major, un fifre et un tambour major. Alors que les officiers sont responsables de la bonne conduite générale de leur compagnie, les sous-officiers s'occupent plutôt des détails administratifs quotidiens.

Tous ces hommes, du simple soldat au capitaine, obéissent à un état-major composé du gouverneur, du lieutenant du Roi, d'un major et d'un aide-major de place, état-major que l'on retrouve dans chaque gouvernement de la Nouvelle-France, à l'exception du poste de major qui n'existe qu'à Québec seulement. Responsables des grandes orientations administratives, les gouverneurs La Gallisonnière, La Jonquière, Duquesne et Vaudreuil, qui se succèdent à Québec de 1748 à 1759, ont peu de contacts directs et immédiats avec les soldats. Les lieutenants du Roi, Pierre Joseph Lemoyne de Longueuil (1749-1757) et Jean-Baptiste Nicolas de Ramesay (1758-1760) n'interviennent pas dans les affaires militaires sinon pour remplacer les gouverneurs. Le contact le plus direct du gouverneur et du lieutenant du Roi avec des soldats individuels s'établit surtout lors de leur participation à des cours martiales. Le gouverneur et le lieutenant rendent alors un verdict en compagnie d'officiers, des capitaines surtout, sur des conclusions tirées par le procureur, en l'occurrence le major ou l'aide-major.

La discipline des troupes est la responsabilité première du major, un poste occupé de 1749 à 1758 par de Ramesay. Le major supervise également les officiers faisant partie d'une même garnison. L'aide-major assiste le major, mais il est particulièrement responsable de l'approvisionnement des soldats de la garnison. Jean-Michel Hugues Péan est aide-major à Québec de 1745 à 1760. Bien que dépourvus d'autorité dans le domaine militaire, l'intendant François Bigot et le contrôleur de la marine Michel Bréard doivent s'occuper de toutes les questions matérielles comme les vivres, l'équipement, le logement et le signalement de tous les militaires stationnés au Canada et dont certains effectuent des séjours plus ou moins longs à Québec.

L'identité des militaires

Pour devenir membre des Compagnies franches de la Marine ou être soldat dans les troupes de terre, un individu doit être âgé de 16 ans, mesurer 5 pieds 5 pouces. Son engagement est de six années. En retour, la recrue reçoit une prime d'engagement de 30 livres tournois. Telles sont les conditions préétablies par le Code militaire. Les nombreux signalements de soldats des Compagnies franches, répertoriés au cours de recherches sur la présence militaire en Nouvelle-France et à Québec en particulier, indiquent que la taille moyenne des soldats se situe aux environs de 5 pieds 5 pouces. Plusieurs ne possèdent donc pas la grandeur minimale exigée pour devenir soldat. Tous les canonniers-bombardiers, issus des Compagnies franches, sont plus grands cependant que la norme requise. Les soldats les plus grands sont réputés les meilleurs et leur taille un peu supérieure donne donc au corps des canonniers-bombardiers un caractère plus élitiste.

Selon un assez vaste échantillonnage des âges des soldats en service à Québec au début des années 1750, peu d'individus n'ont pas les 16 ans requis. De fait près de 90 pour cent des soldats ont moins de 31 ans, et l'âge moyen se situe entre 20 et 25 ans. La grande majorité des soldats sont donc des hommes assez jeunes en pleine possession de toute leur vigueur physique. Choisis parmi les membres des Compagnies franches, les canonniers-bombardiers, sont un peu plus âgés que les premiers. Il est quasi impossible d'évaluer correctement la durée des engagements et de savoir si plusieurs soldats renouvellent leurs engagements. Compte tenu de l'âge moyen assez jeune, on peut

3 Canonniers-bombardiers manoeuvrant une pièce d'artillerie de marine.
Dessin: Eugène Lelièpvre. Company of Military Historians.

supposer que la majorité des soldats ne prolongent pas trop longtemps leurs années de service militaire. Évidemment toute règle connaît des exceptions et le jeune Pierre Beauvais dit Léveillé, soldat dans la compagnie de Bonne en 1752, reconnaît s'être engagé en 1749 alors qu'il n'avait que 13 ans. À l'opposé, trois sergents et un caporal reçoivent leur congé en 1751, après plus de 25 années de service au moins chacun. Sergents et caporaux peuvent cependant se marier et demeurer dans le service, ce qui est habituellement interdit aux simples soldats.

Plus de 90 pour cent des membres des Compagnies franches, les sous-officiers et les soldats non gradés, sont originaires de France. Ils proviennent aux deux tiers des provinces côtières et du nord de la France. Le climat canadien est sans doute peu attrayant pour les habitants de la France méridionale et explique que peu d'entre eux joignent les rangs des troupes franches. La proximité des ports d'embarquement pour la Nouvelle-France, tout autant que d'autres motifs, était largement responsable de la prépondérance des gens originaires de la côte dans les Compagnies franches. Les autres soldats proviennent des pays limitrophes de la France et des Antilles. Les Canadiens n'entrent pas dans l'armée régulière car ils sont occupés à cultiver, à commercer, ou ils sont impliqués dans la traite des fourrures. Ces emplois sont beaucoup plus rémunérateurs que le service militaire et, par ailleurs, les autorités n'ont aucun intérêt à recruter dans la population locale. Les Canadiens doivent en effet servir dans la milice et peuvent ainsi répondre aux urgences militaires. En recourant à des métropolitains pour le service dans les Compagnies franches, on augmente la population canadienne et on accroît ainsi la main-d'oeuvre plutôt rare au Canada. Ce besoin d'ouvriers prend encore plus de relief avec la construction des fortifications de Québec de 1745 à 1757. Ces travaux expliquent l'augmentation des effectifs de 30 à 50 hommes par compagnie en 1750.

Le Roi confie l'engagement des soldats des troupes franches, soit à des recruteurs professionnels, soit à des officiers de com-

pagnies qui désirent compléter les rangs de leurs unités. Les premiers se soucient sans doute moins des aptitudes pour le service militaire de leurs recrues que ne le font les officiers. Les choix plus ou moins judicieux faits par des recruteurs expliquent probablement plusieurs plaintes adressées par les autorités coloniales canadiennes et concernant des recrues, les décrivant trop vieilles ou infirmes. Les officiers ont intérêt à être plus prudents dans le recrutement puisque l'efficacité de leurs compagnies en dépend. Le recrutement est-il volontaire ou forcé ? Plusieurs recrues s'engagent sans connaître leur destination canadienne ; d'autres signent ou marquent d'une croix un formulaire qu'ils sont souvent incapables de lire à cause d'un état d'ébriété avancé ou en raison de leur analphabétisme. Certains soldats sont des libertins envoyés au Canada par lettre de cachet ou des contrebandiers exilés de France. La majorité des hommes qui s'engagent cependant cherchent à échapper à des conditions économiques désavantageuses grâce à la solde et à la ration militaires.

L'exemple de la François Martial Philippe apparaît typique de la procédure suivie pour les recrutements en France. Natif de Béthune en Artois, catholique, perruquier de profession, âgé de 24 ans, Philippe est engagé à Paris par un certain Dogebré recruteur. Il y passe en revue devant le marquis de Brézé. Après signature de son engagement, il se dirige en compagnie d'autres recrues sur Belle-Isle où il s'embarque sur le vaisseau *La Catin* à destination de Québec. Certains incidents, survenus au cours du voyage, lui méritent un procès en débarquant à Québec à la fin d'août 1750. Pendant les interrogatoires de ce procès, Philippe prétend ne pas avoir touché les dix écus promis lors de son engagement. On ignore le motif de son engagement, mais il semble qu'il ait déjà servi dans le régiment du Royal Wallon ; c'était donc un homme qui possédait une certaine expérience militaire.

En y incluant les soldats-cadets, le corps des officiers des Compagnies franches regroupe environ 180 personnes vers

1750. Ces officiers sont presque tous des canadiens d'origine ou sont établis au Canada depuis fort longtemps. Les possibilités de promotion étaient trop restreintes au Canada pour intéresser des officiers français à venir y poursuivre leur carrière militaire. Ici, comme en France, l'accès aux postes d'officiers est réservé à l'aristocratie du sang et parfois de l'argent. Les officiers canadiens sont le plus souvent des descendants des officiers venus au Canada avec le régiment de Carignan et avec les premières troupes de la marine à la fin du XVII^{e} siècle. Souvent ils sont également issus de la classe seigneuriale. La carrière militaire constitue d'ailleurs un excellent débouché pour la petite noblesse canadienne. Ces emplois deviennent particulièrement intéressants lorsque les officiers doivent servir dans les postes de l'intérieur du pays et peuvent contrôler dans leur secteur la traite des fourrures.

Selon la documentation disponible, environ la moitié des soldats des Compagnies franches possédaient un métier. L'étude des métiers relevés reflète les trois préoccupations fondamentales de la colonie à ses débuts. Les soldats exercent des métiers reliés surtout aux domaines du logement, du vêtement et de la nourriture. Étant donné l'âge moyen assez jeune des soldats, il s'agit sans doute le plus souvent d'apprentis plutôt que de maîtres ouvriers. D'après les autorités, les qualités des soldats laissent souvent à désirer. Ils sont voleurs, mutins, indisciplinés, en somme mauvais sujets. Ces commentaires contiennent probablement plusieurs éléments de propagande surtout lorsqu'un gouverneur se félicite ensuite d'avoir rétabli la discipline. Les soldats des troupes franches commettent sans doute des délits puisque c'est souvent pour eux le seul moyen dont ils disposent pour exprimer leurs revendications. Cependant les infractions auxquelles ils sont mêlés ne semblent pas tellement plus nombreuses ou plus graves que celles perpétrées par les civils.

Le rigorisme religieux qui préside au peuplement de la Nouvelle-France, en voulant en exclure les colons protestants, a également ses répercussions chez les militaires qui doivent tous

être catholiques ou se convertir. Malgré la présence de quelques soldats calvinistes, luthériens et anglicans, particulièrement pendant la guerre de Sept Ans, on constate une assez grande homogénéité religieuse chez les militaires. Les non-catholiques doivent abjurer leur erreur. Après enquête de la Prévôté sur sa conduite, Charles Daniel Sylva, de religion juive, originaire de Bayonne, et soldat de la sixième compagnie nouvelle, se convertit au catholicisme à Québec en 1758. L'Église a parfois des façons bien précises d'encourager les conversions. On voit ainsi un soldat calviniste, récemment converti, recevoir sur recommandation du curé une demi-ration supplémentaire pendant un an. La pratique religieuse, messe hebdomadaire et communion pascale, est évidemment obligatoire pour tous les soldats. Les pères Récollets assurent le service religieux aux membres de la garnison de Québec.

Plusieurs signatures de soldats relevées dans les registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec permettent de croire que les membres de Compagnies franches au Canada ne sont pas tous analphabètes. Environ 40 pour cent des soldats sont capables de signer leur nom. Ce pourcentage s'élève à 70 chez les sous-officiers. Les connaissances intellectuelles semblent donc un peu plus élevées à mesure que l'on monte dans la hiérarchie militaire. La capacité de signer son nom ne signifie pas qu'un soldat sache lire ou écrire. Le témoignage du soldat Denis Lemoine dit Parisien en 1752 est sans doute l'exemple le plus éloquent de cette situation. Envoyé au Canada à cause de son libertinage qui consistait à ne point vouloir apprendre à lire et à écrire, Parisien est quand même en mesure de signer son témoignage. Au cours du même procès, l'inventaire du coffre d'un nommé Bonin, soldat congédié, révèle la présence d'au moins deux livres à caractère religieux dans les effets de ce personnage. On peut supposer qu'il possédait quelques rudiments de lecture.

La calligraphie des signatures répertoriées indique par ailleurs que les soldats semblent posséder une certaine habitude de l'écriture puisqu'il ne s'agit pas de simples dessins. Les pro-

blèmes de communication ne se situent pas uniquement au niveau de l'écriture mais également à celui de la langue. Quelques soldats des Compagnies franches servent au Canada, tout en ne parlant que l'anglais ou l'allemand. Il faut donc parfois recourir à des interprètes pour expliquer les règlements et cela dut sans doute provoquer quelques difficultés.

Le soldat des Compagnies franches est donc surtout un Français du Nord, de taille plutôt petite, assez jeune, et entré dans l'armée sans doute pour échapper à des conditions économiques désavantageuses. Commandé par un Canadien, il tente de s'adapter à son nouvel environnement.

Le soldat et son milieu de vie

Recruté en France, le soldat doit d'abord franchir l'Atlantique avant d'être incorporé dans les Compagnies franches canadiennes. Selon la compagnie à laquelle il est affecté, il peut séjourner un certain temps à Québec. Mis à part les années d'envois importants de soldats comme en 1750 et de 1755 à 1758, où plusieurs voiliers sont nécessaires pour transporter tous ces individus, le vaisseau du Roi emporte au Canada de 25 à 75 recrues annuellement. La traversée de l'Atlantique s'effectue habituellement à bord d'un bâtiment à deux ponts, soit un vaisseau de 50 canons ou une flûte, mesurant approximativement 140 pieds de longueur, 37 de largeur et 17,5 de profondeur sous le maître bau. À son bord s'entassent 435 personnes, dont 250 membres d'équipage. Les recrues, tout comme les matelots, couchent à l'entrepont dans des hamacs suspendus aux baux du vaisseau. La hauteur de l'entrepont étant à peine de plus de cinq pieds, soldats et matelots doivent donc s'y déplacer les épaules continuellement courbées.

Pendant neuf semaines environ, les hommes s'habituent au roulis et au tangage du bâtiment. Ils doivent surtout accepter de vivre en aussi grand nombre dans un espace plutôt restreint. Si les vents sont un peu violents, l'eau s'infiltre et mouille tout. Il est impossible alors d'ouvrir les sabords pour permettre l'aération ; l'air y devient vite vicié. Si la tempête persiste, les gens doivent se nourrir d'aliments froids car les risques d'incendie interdisent de faire du feu pour préparer des mets chauds. L'humidité et le froid, les mauvaises odeurs, une alimentation souvent déficiente en vitamines et calories, toutes ces raisons se

4 Vue de la ville de Québec prise de la rivière Saint-Charles en 1761. Le long édifice à l'intérieur des remparts loge les Nouvelles Casernes.
Dessin: R. Short. Archives nationales du Canada, C-359.

combinent pour permettre la propagation de maladies infectieuses. Au débarcadère de Québec, pendant que les soldats touchés par la maladie prennent la direction de l'Hôtel-Dieu, les hommes valides passent en revue devant l'état-major et reçoivent leur affectation.

*Je reçus au même instant l'ordre de mon commandant, pour me retrouver à la revue du gouverneur général qui devait avoir lieu le lendemain, 12 novembre, sur la place d'Armes, pour l'incorporation des recrues, dans les différentes compagnies de troupes qui étaient de garnison dans la ville et non enrégimentées parce qu'elles étaient réputées compagnies franches de la marine. Je ne manquai pas de me trouver à la revue : toutes les troupes étaient sous les armes sur trois lignes au nombre de dix-huit compagnies, les recrues vis-à-vis sans armes et sur deux lignes. Le gouverneur accompagné de l'état-major arriva vers midi ; m'étant placé, de mon propre mouvement, à la queue des deux compagnies de canonniers qui dans le pays font les fonctions de grenadiers, l'inspection commença par elles. Le commandant ayant parlé de moi au gouverneur, celui-ci m'examina et tout fut dit à mon égard, il passa ensuite aux autres compagnies et enfin aux recrues, où chaque capitaine par leur ancienneté, à commencer par celui des canonniers, prit le nombre d'hommes qui lui était désigné, le commandant des canonniers en prit dix à son choix sans me compter et les autres capitaines ensuite. Ce choix terminé chaque compagnie se retira avec ses recrues. Je fus incorporé moi, cinquième dans la seconde compagnie qui était logée sur la porte Saint-Jean. Le lendemain, nous fûmes habillés et armés.**

* *Extrait de Voyage au Canada fait dans le nord de l'Amérique septentrionale depuis l'an 1751 à 1761.* Par J.C.B., réédition Paris, Aubier-Montaigne, 1978, p. 34.

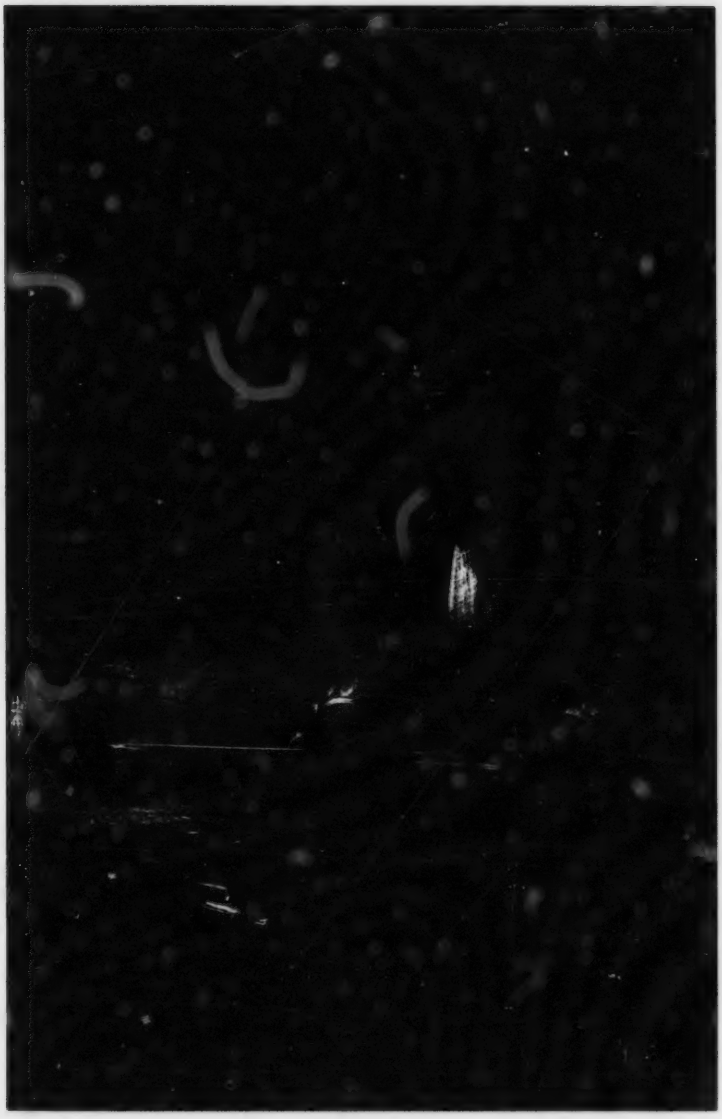

5 **Chambrée de soldats.**
Illustration: Francis Back, Environnement Canada, Service des parcs.

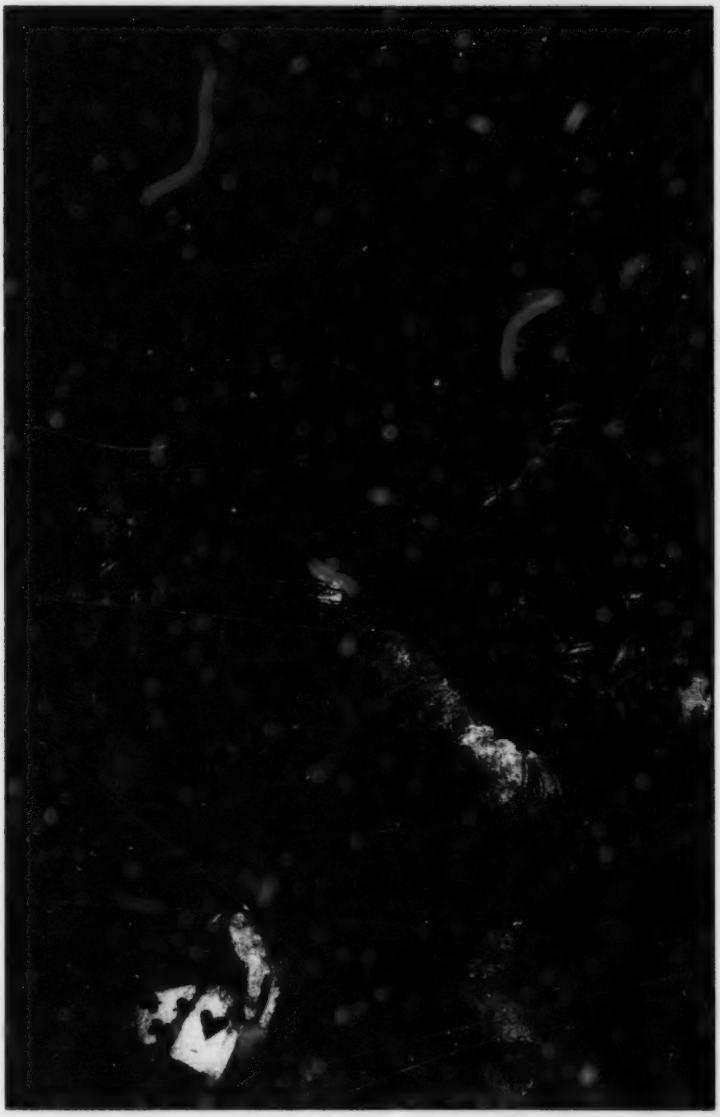

6 **Soldats au cabaret.**
Illustration : Francis Back, Environnement Canada, Service des parcs.

Selon la décision des autorités, le soldat entre en service dans la garnison de Québec ou se dirige vers les autres villes de garnison et postes frontière de la colonie. Une des premières tâches qui s'imposent aux officiers des compagnies stationnées à Québec est de loger les nouveaux arrivés. Avant 1748, on utilise uniquement le logement par billet chez les résidents de la ville et de la proche banlieue. Le lieutenant général de la Prévôté de Québec remet aux capitaines des compagnies, pour transmettre à leurs soldats, des billets sur lesquels sont inscrits le nom du soldat et celui de la personne chez laquelle il doit loger. Sur présentation de ce billet, les Canadiens doivent accueillir un ou deux soldats selon l'espace disponible. D'après les ordonnances, l'habitant doit fournir un lit garni, un pot, une écuelle, et éclairer et chauffer son pensionnaire. Ce dernier doit se satisfaire de la chambre et du lit qu'on lui accorde et ne peut déloger son hôte de la chambre où ce dernier couche habituellement.

Le soldat reçoit des magasins du Roi une ration quotidienne ; il la remet souvent à son hôte et peut ainsi manger une nourriture familiale, tout en s'évitant de préparer ses propres repas. Les relations hôtes-soldats semblent assez cordiales. On relève bien quelques exemples de vols commis par des soldats, une ou deux querelles entre soldats et hôtes, mais sur plainte de l'hôte, le lieutenant général peut déplacer le soldat. Dans l'état actuel de la documentation, ce type de déplacement semble excessivement rare. Le soldat représente une main-d'oeuvre facilement accessible et très utile pour son hôte, surtout lorsque le soldat se découvre des talents de défricheur ou d'artisan. Pour les soldats le logement chez des particuliers représente un triple avantage soit une nourriture familiale, un salaire pour les travaux exécutés qui s'ajoute à sa solde, et surtout une liberté de mouvement quasi totale car il est impossible d'appliquer une discipline rigide à des effectifs disséminés à travers la ville et la banlieue de Québec.

C'est dans le but évident de restreindre cette liberté et d'instaurer une meilleure discipline militaire que les autorités déci-

dent de loger les soldats de Québec dans des casernes à compter de 1748. Au Canada, seule la ville de Québec possède des casernes ; construites bien avant 1748, les casernes ne sont pas utilisées pour le logement des soldats avant cette date car la garnison de Québec n'est pas assez nombreuse au début pour justifier le casernement et des coûts élevés d'entretien. La population accepte sans doute plus facilement de loger des soldats chez elle que de payer des taxes pour entretenir des casernes. Par ailleurs la pratique du casernement ne fait pas partie des moeurs militaires depuis assez longtemps ; le casernement en France ne remonte qu'au début du règne de Louis XIV. Si le logement chez les civils est relativement facile, on peut comprendre que personne ne soit trop favorable au casernement. En 1748, des soldats des Compagnies franches s'installent aux casernes de la redoute Royale, et dans celles de la Dauphine en 1749. L'augmentation des troupes en 1750 nécessite d'autres espaces de casernement. Les autorités louent temporairement des maisons à la basse-ville en attendant l'ouverture, en 1753, des Nouvelles Casernes mises en chantier en 1749.

Les soldats des Compagnies franches logent dans ces casernes pendant que les canonniers-bombardiers habitent les corps de garde, sis en haut des portes Saint-Jean et Saint-Louis. Après 1755 les Nouvelles Casernes doivent également abriter des soldats des troupes de terre lorsque certains bataillons prennent leurs quartiers d'hiver dans le gouvernement de Québec. Exception faite des années 1753-1755, le logement par billet demeure nécessaire à Québec car l'espace de casernement n'est jamais suffisant pour loger tous les soldats qui peuvent y passer, soit en arrivant de France, soit en y revenant en quartiers d'hiver. Dans l'ensemble, le casernement semble réservé aux soldats non mariés. Les officiers des troupes franches possèdent pour la plupart des propriétés avoisinant le Château Saint-Louis, où ils résident. Les sous-officiers mariés demeurent également en ville, sans doute faute d'aménagement convenable dans les casernes. Des couples logent parfois aux casernes, mais cela semble assez marginal. En 1758, le tambour-major Julien LeComte

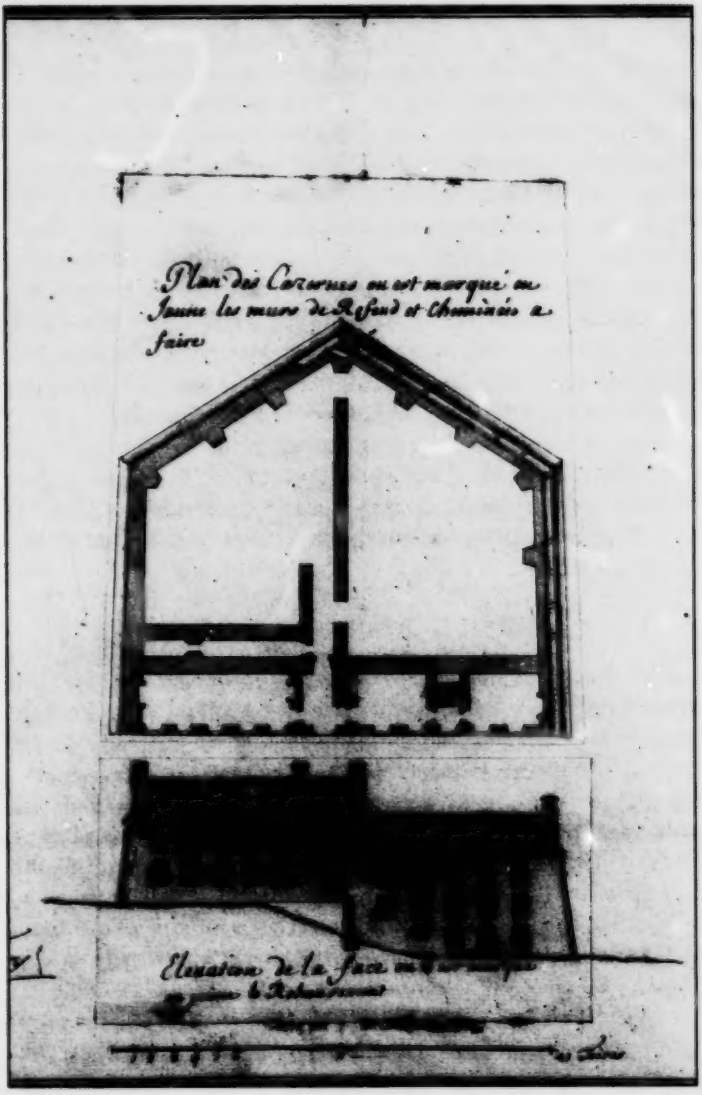

7 **Plan de casernes de la redoute Dauphine par Chaussegros de Léry, 1707. Les soldats y habitent à compter de 1749.**
Archives nationales du Canada, Ph/350.

habite aux casernes Dauphines avec son épouse. En septembre, de la même année, le curé de Notre-Dame de Québec officie à la sépulture d'un enfant non identifié, apporté des casernes à l'église. Ce décès permet de supposer la présence de familles dans les casernes.

En prenant la décision de caserner les membres de la garnison de Québec, les autorités diminuent les possibilités de contacts entre militaires et civils, et gênent les échanges amicaux entre habitants et soldats. La politique de casernement joue peut-être ainsi un certain rôle dans le nombre très restreint de mariages de soldats à Québec, particulièrement entre 1752 et 1756. Tous les militaires non gradés qui choisissent le mariage doivent par ailleurs quitter le service. Ils le font habituellement au terme d'un engagement, mais au Canada, ils peuvent aussi contracter mariage après trois années de service et ainsi participer à l'effort de peuplement de la colonie. Entre 1748 et 1759, le nombre de mariages de militaires à Québec n'apparaît pas très élevé ; les sous-officiers et les canonniers-bombardiers, des militaires qui n'habitent pas aux casernes de Québec, se marient en plus grand nombre proportionnellement que les simples soldats des Compagnies franches. Les sous-officiers et les canonniers touchent des salaires plus élevés et occupent des postes un peu plus prestigieux. Ces conditions en font des candidats au mariage plus attrayants pour les veuves et les filles des résidents de Québec.

À l'exception des soldats qui épousent des veuves et qui peuvent ainsi parfois profiter de biens acquis lors d'un mariage précédent, les soldats de Québec ne font pas une bonne affaire en se mariant. Les dots des futures sont en effet fort minces, ou, le plus souvent, tout simplement inexistantes. Le nombre restreint de mariages contractés à Québec de 1748 à 1759, et particulièrement entre 1752 et 1756, peut également s'expliquer par le renouvellement quasi complet des troupes effectué vers 1750. En plus du fait que les soldats ne pouvaient se marier avant d'avoir accompli au moins trois années de service, le début des hostilités franco-anglaises en 1755 mettra un terme aux permissions de

mariage. Ajoutons à cela que de 1753 à 1755 le gouverneur Duquesne organise des expéditions vers la rivière Ohio. Il a besoin de soldats et il est, par conséquent, beaucoup moins réceptif aux demandes de retraite anticipée des soldats pour contracter mariage. Tous ces facteurs conjugués expliquent que la nuptialité militaire soit restreinte pendant cette période et que les casernes ne logent pas tellement de soldats mariés.

Nous savons peu de choses sur l'aménagement interne, l'ameublement et le confort des casernes. Selon les ordonnances militaires, chaque chambre doit avoir autant de lits (4 pieds par 6 pieds) que l'espace le permet, une table et deux bancs. À ce mobilier s'ajoutent un foyer ou un poêle, des coffres pour ranger les baïonnettes et les épées des soldats, des tablettes et des crochets fixés aux murs pour déposer les vêtements et les ustensiles des soldats. Les soldats couchent donc deux par lit et préparent leurs repas dans la chambrée. Le Code militaire obligeait les soldats à balayer les chambrées quotidiennement et favorisait ainsi une certaine propreté. Cette obligation était plus ou moins respectée aux casernes de Québec si l'on doit en croire le gouverneur Duquesne qui, en 1754, déclare que les casernes sont plus propres à servir d'entrepôt que de lieux d'habitation pour des soldats. Les casernes doivent apparaître bien peu accueillantes aux soldats et provoquer plusieurs incartades. Instauré pour répondre à des besoins accrus de discipline, le casernement ne solutionne pas tous les problèmes. Ils sont en effet nombreux les exemples de soldats qui découchent des casernes. Certains témoignages, donnés lors de procès se déroulant à Québec, indiquent que malgré un mur de garde entourant les Nouvelles Casernes, entre autres, les civils peuvent pénétrer assez impunément dans l'enceinte des casernes. Les soldats doivent en profiter pour emprunter le sens inverse.

Les hommes préparent leurs repas par groupe de sept sur le poêle ou dans la cheminée de la chambrée. En utilisant les mêmes plats et chaudrons pour se nourrir, les hommes se relaient sans doute pour préparer les mets qu'ils peuvent tirer de leur ration. Les soldats reçoivent en effet quotidiennement une

livre et demie de pain, un quart de livre de lard et autant de pois séchés. Les jours de jeûne et d'abstinence, le poisson et les légumes doivent remplacer le lard. Lorsqu'ils en ont la possibilité, les soldats complètent leur ration avec des légumes frais et des produits de la chasse. Ils se rendent parfois à l'auberge ou au cabaret pour manger des mets un peu différents des ragoûts et fricots de la chambrée. Certains achètent même des viandes que le cabaretier prépare à leur intention. Les soldats sont aussi de grands consommateurs de vins, d'eau-de-vie et de bière d'épinette. Ils peuvent s'approvisionner à la cantine des casernes et dans les cabarets qui foisonnent dans Québec.

Limités au strict nécessaire en ce qui a trait à l'ameublement, les soldats ne semblent pas tellement mieux partagés dans le secteur vestimentaire. Les soldats possèdent tous un uniforme composé d'un justaucorps de drap gris blanc à parement bleu, d'une veste et d'une culotte bleues. Une chemise en toile de chanvre, des bas de laine bleue, des souliers de cuir noir et un tricorne en feutre noir bordé d'un galon d'or faux complètent le costume. L'habit militaire est semblable à celui des civils pour la coupe ; seuls, les teintes et les tissus sont différents. Le soldat reçoit du Roi un nouvel uniforme à tous les deux ans et doit dans l'intervalle remplacer à ses frais les pièces perdues. Par temps pluvieux ou froids le soldat posté en sentinelle, porte une cape en drap gris blanc ; en hiver, il remplace les souliers par des mocassins, un emprunt aux modes vestimentaires amérindiennes. La qualité des étoffes utilisées dans la confection des uniformes suscite de nombreuses plaintes ; elles sont souvent trop minces, donc peu résistantes à l'usure et aux rigueurs du climat canadien. On déplore également la rareté des vêtements de rechange ; cette pénurie oblige souvent les soldats à porter des vêtements mouillés, déchirés ou sales. L'approvisionnement en eau aux casernes de Québec étant difficile faute de puits, les soldats n'en abusent pas pour laver leur linge. Par souci d'économie et rareté de couturiers, le soldat doit bien souvent réparer lui-même ses vêtements décousus ou déchirés. La tenue vestimentaire du soldat devait donc se ressentir de toutes ces restrictions.

L'équipement du soldat de la garnison de Québec consiste en un ceinturon de cuir, porté habituellement sur la veste et d'où l'on suspend une épée et une baïonnette. Une cartouchière et une poire à poudre sont aussi attachées à ce ceinturon. Cartouches et poudre servent à charger le fusil grenadier ; cette arme mesure environ 1 mètre 60 et pèse 4,1 kilogrammes. En plus des armes à feu et armes blanches qui équipent les soldats, les officiers et sous-officiers possèdent également des armes d'hast. Le capitaine dispose ainsi d'un esponton pour guider sa compagnie et le sergent peut, avec sa hallebarde, faire tenir le rang à ses hommes. Le soldat est par ailleurs responsable des pertes de pièces d'équipement qu'il doit alors remplacer. Le Code militaire interdit au soldat le port de l'uniforme lorsqu'il remplit des tâches non militaires ; le soldat doit également laisser ses armes à la caserne lorsqu'il n'est pas de garde ou en service commandé. Cette mesure vise non seulement à éviter des pertes de pièces d'équipement, mais aussi à empêcher que des querelles dégénèrent en duels ou en meurtres.

La difficulté de maintenir une hygiène convenable dans les milieux où le soldat doit vivre, est un problème de première importance. Les odeurs accumulées dans l'entrepont des voiliers, les microbes transmis par l'utilisation des mêmes ustensiles, le port de vêtements mouillés et sales, le logement dans des casernes mal aérées et humides, toutes ces raisons favorisent l'incubation de maladies et leur propagation rapide. En autant que les admissions de soldats à l'Hôtel-Dieu de Québec permettent d'en juger, les fièvres contractées sur les vaisseaux constituent les causes les plus fréquentes de maladies dans la population militaire de Québec. C'est en effet à la suite de l'arrivée des voiliers de France en juillet et août que les lits de l'Hôtel-Dieu se remplissent de militaires. Certaines années, il faut même ériger des hôpitaux de campagne et placer des malades à l'Hôpital général, surtout après 1755, pour faire face aux problèmes créés par l'affluence de soldats malades. Les blessures subies pendant des travaux arrivent en second lieu dans les causes d'hospitalisation chez les militaires. Bien que les diagnostics de maladies

ne soient pas très courants à l'époque, après les fièvres, ce sont surtout les accidents de travail, les blessures de guerre, les maladies nerveuses et celles dues au vieillissement qui affectent le plus les soldats des Compagnies franches.

À Québec, plus de la moitié des lits d'hôpitaux sont occupés par des militaires même si la population civile y est beaucoup plus importante. Québec compte environ 8000 personnes en 1754. De plus, l'hospitalisation militaire est beaucoup plus longue au Canada avec une durée moyenne d'environ 20 jours, alors qu'elle varie entre 4 et 10 jours en France. Peut-on supposer que les maladies sont plus graves au Canada, que les traitements y sont moins efficaces ? On ne peut l'affirmer avec certitude. Il est plus exact de penser que les soldats, en général bien traités à l'Hôtel-Dieu, y trouvent un confort plus grand que dans les casernes. Pour ces individus isolés dans un pays neuf, l'Hôtel-Dieu doit apparaître à plusieurs soldats comme un refuge, une échappatoire à la discipline militaire. Dans de telles circonstances les convalescences ont tendance à se prolonger.

De 1748 à 1760, plus de 800 soldats sont enterrés à Québec et ce nombre n'inclut pas les décès survenus lors des batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy. Ces sépultures ne sont pas uniquement celles de membres de la garnison de Québec. En fait on compte beaucoup plus de recrues et de soldats des troupes de terre nouvellement arrivés de France. Les poussées de mortalité chez les militaires se produisent en 1750, 1756 et 1757, années où les soldats débarquent en grand nombre à Québec. Bien que ne touchant pas directement les effectifs de la garnison, tous ces décès de militaires ont sans doute des effets démoralisateurs. Les soldats des troupes franches de Québec qui voient tomber leurs collègues, vivent continuellement dans la hantise de l'épidémie. Les risques de maladies, souvent même de décès, conjugués à un environnement difficile, diminuent de beaucoup l'ardeur au service des membres de la garnison.

Les activités militaires

Les détails sur l'activité quotidienne du soldat des Compagnies franches en garnison à Québec sont quasi inexistants et, conséquemment, on ne peut en obtenir qu'une connaissance superficielle. Selon le Code militaire, la retraite en France s'effectue à 20 heures en hiver et à 21 heures en été. Quant au lever, il se fait sans doute avant sept heures puisque les sergents commencent alors à inspecter les chambrées. La seule indication que l'on possède sur l'heure du réveil des soldats à Québec apparaît dans le témoignage d'un soldat caserné à la Dauphine et, que l'on retrouve en train de déjeuner dans un cabaret de la rue Saint-Jean sur les cinq heures du matin. Nous sommes en avril. Un autre témoignage indique que l'appel se fait à 19 heures 30 aux casernes en février 1752. On semble donc respecter le Code militaire. À l'été 1756, les troupes de Montcalm doivent, en campagne, fournir une journée de travail commençant à cinq heures du matin et se terminant à 18 heures 30, soit une journée de 13 heures et demie entrecoupées de deux heures et demie d'arrêt pour les repas. De façon générale la diane annonçant le réveil doit sonner vers les quatre heures, quatre heures 30 pendant le semestre d'été et la retraite battre vers 19 heures 30 ou 20 heures le soir. La journée du soldat est en somme conditionnée par les levers et couchers du soleil.

Après avoir nettoyé la chambrée, passé l'inspection et pris son déjeuner, le soldat peut se rendre au travail. Le premier devoir des soldats est de monter la garde et d'assurer une certaine sécurité en ville. On les retrouve donc aux différents corps de garde de la ville, comme ceux du Château Saint-Louis, des Nou-

1re avril 1755.

CAZERNES. 1755

JE ſouſſigné Receveur de l'Impoſition ordonnée pour l'Entretien des Cazernes de cette Ville, Reconnois avoir reçû de Louis Côté

la ſomme de douze livres

conformément au Rolle arrêté pour ladite Année.

A Quebec, le 1er avril 1755.

8 Reçu d'imposition pour l'entretien des Nouvelles Casernes.
Archives du Séminaire de Québec.

velles Casernes et des portes de la ville. On les poste également en sentinelle devant certains édifices publics comme le palais de l'Intendant et la maison du Trésorier ; ils surveillent aussi le chantier de construction navale. Lorsque des militaires prisonniers doivent être hospitalisés, on attache des soldats à leur garde. Selon les ordonnances, les escouades de soldats détachés pour assurer la garde, doivent être en service vingt-quatre heures consécutives et chaque soldat est en faction un minimum de quatre heures, un maximum de six. En été, les sentinelles sont relevées de deux heures en deux heures, et d'heure en heure pendant l'hiver. À Québec, comme en France, les tours de garde commencent à midi, et ne se répètent pas plus d'une fois par semaine, à moins de remplacer un camarade.

La garnison de Québec s'assemble habituellement pour accueillir les visiteurs importants, pour les revues trimestrielles, et pour assister au châtiment d'un soldat condamné pour un délit quelconque. Les soldats doivent également participer à des exercices militaires, tous les dimanches et jours de fête. On peut, cependant, s'interroger longuement sur les effets de tels exercices. Les gouverneurs de l'époque réitèrent les plaintes contre les officiers qui ne connaissent pas l'abc du Code militaire ; aucun officier n'a reçu la moindre formation en France et l'indiscipline règne dans les troupes. À ces fonctions strictement militaires, s'ajoute la tâche de rechercher et d'arrêter les criminels. Dans cette fonction de policiers, des soldats, commandés par un sergent ou un caporal, accompagnent habituellement un archer de la maréchaussée de qui relève, en premier lieu, la police. Les tambours de la garnison ont des tâches plus spécifiques puisqu'ils doivent battre le réveil et la retraite, les changements de la garde et les assemblées de la troupe. Ils accompagnent également les huissiers des différentes cours de justice, pour toutes criées publiques dans les carrefours et places publiques de la ville de Québec.

Les officiers brillent par leur absence dans le service de la garnison de Québec et, à l'été 1754, sept compagnies n'ont pas

un seul de leurs officiers présents ; par contre les sous-officiers y sont un peu plus actifs. Leur rôle dans la garnison en est un de surveillance et de maintien de la discipline. Les sergents visitent les chambres, inspectent les armes et la tenue des soldats, font l'appel et commandent les détachements. Les caporaux ont des tâches similaires et il leur incombe en plus, lors de la montée de la garde, d'inspecter les lieux à garder et de poser les sentinelles en faction. Les canonniers-bombardiers de Québec n'ont pas à assurer des services de garde comme leurs collègues des Compagnies franches. Ils s'occupent plutôt d'apprendre, en théorie et pratique, le maniement du canon. Ils deviennent responsables des canons lorsque l'utilisation de l'artillerie s'avère nécessaire. Les soldats des Compagnies franches et les miliciens deviennent alors leurs assistants. Quant aux cadets, fils de Canadiens placés dans les troupes, ils sont les premiers parmi les soldats car ils sont les seuls à pouvoir aspirer à un poste d'officier et sont en attente de vacances dans les rangs des officiers ; ils peuvent commander les autres soldats lors des détachements. Pendant ce temps leurs parents-officiers peuvent toujours défricher leurs seigneuries ou surveiller leurs intérêts dans le commerce des fourrures.

En dehors des heures de service militaire, tous les soldats connaissant un métier, ou du moins en possédant les rudiments, peuvent le pratiquer. Ils louent leurs services aux bourgeois de la ville de Québec comme aux habitants des environs. Ainsi, en 1751, deux soldats de la compagnie de Verchères passent un marché avec le marchand, Pierre Révol de Québec, un ancien soldat, pour miner un rocher qui se trouve dans la cour de ce dernier ; le travail doit être exécuté pour un montant de 600 livres. Des soldats sont jardiniers au séminaire de Québec et des officiers retiennent les services de leurs soldats pour faire les foins sur leurs terres. D'autres travaillent pour le compte du Roi comme maçons, couvreurs ou boulangers. À Québec, deux ou trois soldats travaillent continuellement comme infirmiers à l'Hôtel-Dieu et y soignent leurs collègues hospitalisés. Les soldats sans métier, qui comptent pour la moitié environ de la gar-

nison, s'attachent à des emplois de journaliers. Ils sont surtout manoeuvres sur le chantier des fortifications et des Nouvelles Casernes de Québec dont les travaux de construction se situent entre 1745 et 1757.

L'augmentation appréciable du nombre de soldats en 1750 est d'ailleurs une conséquence des travaux entrepris pour améliorer la défense de Québec. Pour les autorités, le travail du soldat est une excellente façon de pallier à la rareté et, à la cherté de la main-d'oeuvre ouvrière au Canada. Comme journalier, le soldat touche environ une livre par jour, à titre de salaire. Les sous-officiers reçoivent cinq à dix sols de plus par jour. En 1748 un soldat, employé comme boulanger par le Roi, reçoit une rémunération de 370 livres annuellement. Les soldats chargés de faire des arrestations reçoivent également des primes ; ainsi un caporal et quatre soldats touchent 6 livres 10 sols pour conduire en prison, en 1750, des matelots du navire le *Cerf*. Cependant les soldats touchent pour leurs travaux un salaire de moitié inférieur à celui perçu par les civils. Cette différence de salaire est plutôt avantageuse pour leurs employeurs et un encouragement à l'utilisation des militaires.

Si certains soldats sont salariés, beaucoup préfèrent travailler à leur compte et, en 1750, les autorités déplorent le fait que plusieurs sergents opèrent des cabarets. Les pressions que les sergents peuvent alors exercer pour attirer les soldats de leurs compagnies dans leurs établissements, sont facilement imaginables ; les conséquences que la consommation d'alcool a sur la discipline le sont tout autant. Pour ces sergents, l'appât du gain doit sans doute prévaloir sur le respect du Code militaire. D'autres soldats se font colporteurs dans les campagnes et vont y écouler des produits achetés chez les marchands de Québec. Pour plusieurs, tous les moyens sont bons pour se lancer en affaires. Dominique Ducos dit Lespérance fait le commerce des boissons à Rivière-du-Loup-en-haut en 1757 et les alcools qu'il négocie ont été achetés grâce au produit d'un vol perpétré à la fabrique de cet endroit.

9 Soldats travaillant sur un chantier de fortifications.
Bernard Forest de Bélidor, La science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile, *Paris, 1729.*

Rouler des tonneaux à la demande d'un garde-magasin, faire une décharge de fusils pour célébrer la naissance de l'enfant d'un particulier et en être payé en alcool, économiser sur ses rations pour pouvoir les revendre, voilà autant de moyens qui s'offrent au soldat pour améliorer son sort. Les salaires perçus pour les travaux autres que militaires expliquent le fait que certains paient des collègues pour les remplacer à leur tour de garde. Si le soldat collabore plus ou moins aux activités strictement militaires, du moins selon les autorités, l'appât du profit le motive certainement pour le travail à la journée. Le militaire semble apprécier les occasions qu'il a d'augmenter sa solde, que ce soit par le biais d'un salaire ou autrement. Le soldat touche mensuellement un montant net de 6 livres 15 sols pour servir le Roi. Le canonnier-bombardier touche de 2 à 4 livres en plus. Cependant ces montants demeurent identiques en 1748 et 1759, alors que en moyenne l'inflation multiplie les prix par vingt pendant cette même période. La douzaine d'oeufs qui coûtait 3 sols en 1751, vaut 3 livres 10 sols en 1759. Le soldat doit donc trouver ailleurs ce que sa solde ne peut lui procurer mais, heureusement pour lui, la ration gratuite dont il peut faire le troc a également augmenté en valeur d'échange.

Alors que le sous-officier perçoit une solde dont la valeur est le double de celle des soldats, l'officier reçoit des appointements de cinq à quinze fois plus élevés que ceux de son subordonné. Même avec un salaire beaucoup plus grand que celui d'un soldat, l'officier ne peut penser à faire fortune avec ses seuls appointements militaires. L'exploitation d'une seigneurie ou d'un peu de commerce des fourrures lui permet de vivre de façon moins modeste. La solde est versée aux soldats à tous les trois mois à l'occasion des revues de compagnies effectuées par l'état-major. Pour toucher leur solde, les soldats doivent participer à la revue. Dans les cas d'absence motivée par une hospitalisation ou la participation à un détachement, les soldes sont retenues par le trésorier jusqu'au retour des absents dans leur garnison. L'obligation pour les soldats d'être présents lors de

revues pour toucher leur solde empêche les officiers de réclamer des salaires pour des soldats décédés ou en congé de semestre.

Il est difficile de mesurer globalement les répercussions économiques de la présence militaire à Québec, comme dans tout le reste du Canada d'ailleurs. La solde plutôt mince que touche le soldat ne lui permet pas une consommation exagérée des produits locaux ou importés, mais cette solde s'accroît au moyen des salaires perçus par les soldats pour les travaux effectués en dehors du service. Ces revenus supplémentaires permettent de faire vivre bien des cabarets dans la ville de Québec. Le soldat se transforme également en marchand de boissons, de linge ou d'autres produits, de façon à augmenter ses revenus. L'apport des soldats est également remarquable dans le domaine de la main-d'oeuvre. À une époque de rareté et où les militaires touchent des salaires inférieurs à ceux des civils, l'apport économique à la communauté par les soldats de la garnison de Québec apparaît donc assez important.

Les passe-temps et les comportements

Dans le domaine du divertissement, la fréquentation des cabarets est sans doute l'activité préférée des soldats et probablement la plus facilement accessible. Que ce soit au cabaret de la Reine Blanche, rue de la Montagne, ou au Lion d'Or, rue Saint-Louis, les soldats de Québec s'y rendent non seulement le dimanche en dehors des heures de service divin, mais également à toute heure du jour lorsqu'ils ne sont pas en service. Entre 1750 et 1753, au moins 81 Québécois exploitent des auberges et des cabarets dans une ville qui ne compte pas 8000 habitants. Onze établissements, par ailleurs, appartiennent à quelques sous-officiers et à d'anciens militaires. La clientèle militaire semble donc avoir l'embarras du choix et son engouement pour ces débits provoque sans doute certains choix de carrière.

Les soldats se rendent au cabaret pour manger, boire, discuter et c'est là que naissent bien souvent des querelles entre militaires. À la suite d'une querelle née chez le cabaretier François Morar dit la Forme, rue des Remparts, le canonnier Jean Corollaire se bat en duel avec un collègue en 1751. Les deux duellistes évitent des sanctions en s'enfuyant. La fréquentation des cabarets permet également aux soldats de rencontrer des filles, de danser, de jouer aux cartes, aux dés et au billard. Chez Marguerite Brusseau dite la Vadeboncoeur, rue Saint-François, les soldats passent des nuits à faire trembler les planchers à force de sauter et danser. Les danses et les jeux de hasard ne sont donc pas réservés uniquement aux bals des gouverneurs ou aux rencontres sociales de l'intendant Bigot et des officiers.

Les activités sportives des militaires sont plutôt restreintes. Les sports organisés sont inconnus à cette époque en Nouvelle-France et des occupations comme la chasse, la pêche et la natation, visent des buts bien précis. Ces activités sont plutôt des occasions de se laver ou de compléter un régime alimentaire qui parfois laisse à désirer. En hiver le soldat se distrait en se promenant en carriole et visitant les campagnes autour Québec. Si le soldat peut échapper à l'ennui et aux rigueurs de la colonie dans les brumes de l'alcool ou dans la fumée de sa pipe (le soldat reçoit une livre de tabac mensuellement), il peut aussi compter sur des congés de semestre pour y pallier. Jusqu'en 1754, un certain nombre de soldats reçoivent la permission de regagner la France pour y passer le semestre d'hiver. On accorde de tels congés aux soldats pour leur permettre de régler des problèmes familiaux et pour faire parfois du recrutement ; ces congés sont souvent l'occasion rêvée pour un soldat de se soustraire à ses engagements militaires.

Les soldats n'attendent pas toujours l'obtention d'un congé de semestre pour abandonner le service. La désertion représente en effet le délit le plus fréquent chez les soldats de la Nouvelle-France. Les motifs de désertion sont nombreux, mais les plus courants semblent l'ennui, les dettes, ou la volonté d'échapper à une punition. Le soldat détaché dans un poste de l'Ouest déserte plus facilement que le soldat stationné en garnison à Québec. Le premier peut plus facilement échapper aux poursuites que le second, et le choix de ses destinations est aussi plus varié. Le soldat déserteur peut regagner la France, habituellement en se dirigeant sur Gaspé et en montant à bord d'un navire de pêche ; il peut également se réfugier chez les Amérindiens ou dans les colonies anglaises. Le châtiment réservé aux déserteurs est la peine de mort qui, vu les circonstances, est bien souvent imposée par contumace. Si des soldats désertent en groupe et si on les capture, la peine de mort s'impose également ; cependant afin d'éviter les effusions de sang, un seul subit la peine capitale par tirage au sort ; les autres prennent le chemin des galères.

À la désertion s'ajoutent les actes d'insubordination tels le refus d'obéir, ou le manque de respect envers un officier. Les minutes des cours martiales relatant des actes d'insubordination militaire n'existent plus. Il est donc difficile d'évaluer correctement la délinquance chez les soldats des Compagnies franches. Des commentaires plutôt généraux, émanant des autorités, font état de l'indiscipline et de l'alcoolisme comme des maux très répandus chez les soldats. Les hommes qui manquent de respect à un officier échappent souvent à toute punition en se faisant changer de compagnie. L'indépendance des compagnies entre elles permettait ce type de mutation. Malgré toutes les remarques décrivant l'indiscipline des soldats, il n'y eut jamais de mutinerie chez ces hommes. Ils ont donc un certain respect de l'ordre établi.

Selon les registres du Conseil Supérieur et de la Prévôté de Québec où sont jugées les causes impliquant des militaires et des civils, le vol est le crime le plus fréquent chez le militaire de Québec après la désertion et l'insubordination. Il s'agit le plus souvent de vols de marchandises perpétrés par effraction dans les édifices gouvernementaux ou chez des particuliers. Roch Bailly, tambour dans la compagnie de la Colombière, s'empare d'une douzaine de mouchoirs dans la grande salle du Château Saint-Louis, en 1758. Il est en état d'ébriété, ayant bu dans plusieurs cabarets après avoir terminé son tour de garde, lorsqu'il commet son larcin. Les vols d'argent sont plutôt rares, et ce à cause de la rareté des espèces métalliques au Canada et du peu de crédit dont jouit le papier-monnaie. Les soldats profitent par contre du système monétaire en vigueur au Canada pour se lancer dans la fausse-monnaie : les cartes de 3 livres deviennent des cartes de 30 livres, et ils les écoulent chez des marchands plus ou moins attentifs.

Toujours selon les registres du Conseil Supérieur et de la Prévôté les soldats de Québec ne commettent pas de meurtres ni de crimes d'ordre sexuel tels viols ou séductions, pendant la période 1748-1759. Dans les deux ou trois duels dont Québec est

alors témoin, un seul duelliste meurt de ses blessures. Si les déserteurs sont en général condamnés à mort, voleurs et faussaires connaissent un châtiment moins définitif. À l'exception de la période du siège de Québec à l'été 1759 où les voleurs sont exécutés le jour même de leur forfait, les peines imposées habituellement aux délinquants varient des galères au bannissement, en passant par le fouet, la flétrissure au fer chaud et le cheval de bois. L'emprisonnement n'est pas à l'époque une forme de punition généralisée. Le soldat séjourne en prison le temps d'un procès ou pour des périodes d'un mois suite à un acte d'insubordination. À Québec, comme ailleurs au Canada, l'activité criminelle dans la population militaire tend à s'accroître après 1755. L'augmentation appréciable du nombre de soldats, avec l'arrivée des troupes de terre et de nouvelles recrues est sans doute le facteur responsable de cette délinquance. Les conditions économiques plutôt désastreuses que connaissent alors le Canada et sa capitale obligent parfois les militaires à recourir à de moyens plus ou moins légaux, mais peut-être pas complètement illégitimes, pour améliorer leur régime de vie.

Conclusion

Au cours de son voyage au Canada en 1749, le scientifique suédois Pehr Kalm percevait la vie du soldat comme étant assez facile ; bien habillé, bien nourri, bien payé, le soldat jouit d'une excellente santé et d'avantages que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Le portrait de la vie du soldat tracé dans ces pages modifie un peu cette image attrayante. Le jeune Français qui, par nécessité plus [illegible] par goût, embrasse la carrière des armes doit faire face à un environnement peu hospitalier et obéir à des officiers coloniaux qui lui sont étrangers. Qu'il soit ouvrier ou consommateur, le soldat représente un apport économique précieux ; il augmente la main-d'oeuvre et encourage les commerces de la ville de Québec. Mais en des heures difficiles comme celles connues par Québec après 1755 où la demande excède bien souvent l'offre, le soldat est aussi agent involontaire d'inflation. Certes il défend les remparts de Québec, mais son but est d'abord d'assurer sa survie individuelle avant de promouvoir une expérience coloniale. Sa motivation comme son inexpérience limitent donc l'aide qu'il apporte. Le Canada pouvait heureusement compter sur des miliciens plus jaloux de défendre leur coin de terre.

Voulant d'abord satisfaire des besoins en logement, le casernement visait également à établir une discipline plus sévère chez le soldat de Québec, mais l'objectif était difficile à atteindre. Le casernement, en limitant la mobilité du soldat, rendait la main-d'oeuvre militaire plus difficilement accessible aux civils. Cette mesure ne répondait pas nécessairement aux besoins des civils et, surtout, privait le soldat de moyens d'augmenter ses

revenus. Le passage d'un mode d'habitat à un autre pour le militaire de Québec se fait donc sous le signe du dénuement. L'ameublement des casernes est limité au strict minimum et le confort est en conséquence. Si les conditions de vie deviennent trop lourdes à supporter le soldat peut manifester son impatience en s'évadant dans l'alcool ou en étant insubordonné. Les désobéissances au Code militaire étaient plus souvent, cependant, l'unique moyen dont disposait le soldat pour faire entendre sa voix, une voix que couvrent parfois les témoignages des voyageurs de l'époque.

Note bibliographique

Cette brochure résume pour l'essentiel un travail intitulé « Soldat à Québec, 1748-1759 » publié en 1977 dans le n° 242 de la collection des Travaux inédits d'Environnement Canada – Parcs. Un résumé a paru dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* de mars 1979. Le lecteur pourra trouver, dans le travail inédit, tout l'appareil critique, références et notes, qui a permis la rédaction de ce texte.

Les personnes désireuses d'en connaître un peu plus sur les soldats et la vie militaire en Nouvelle-France peuvent consulter les auteurs suivants :

Chartrand, René
The French Soldier in Colonial America, Ottawa, Museum Restoration Service, 1984

Eccles, W.J.
« The Social, Economic and Political Significance of the military Establishment in New France » in *Canadian Historical Review*, vol. 52, n° 1 (mars 1971).

Greer, Alan
« *The soldiers of Isle Royale, 1720-1745* », *Histoire et archéologie*, n° 28, Environnement Canada – Parcs, 1979.

Lanctôt, Gustave
« Les troupes de la Nouvelle-France » in *Canadian Historical Review*, vol. 16, n° 2 (juin 1935).

Leclerc, Jean
Le marquis de Denonville gouverneur de la Nouvelle-France 1685-1689, Montréal, Fides, 1976. Le chapitre IV est consacré à l'installation des troupes de la marine au Canada.

Malchelosse, G.
« Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France 1669-1760 » dans *Cahier des Dix*, vol. 14, 1949.
——. *Le régiment de Carignan*, Montréal, G. Ducharme, 1925.

Sulte, Benjamin
« L'organisation militaire du Canada 1636-1648 » in *Mémoires de la Société Royale du Canada*, mai 1896.
——. « Troupes du Canada 1670-1687 », in *Mémoires de la Société Royale du Canada*, mai 1920.

Stanley, G.F.C.
Nos soldats. L'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980.